

Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) – 29/11/2013, 7 h, par Antoine Bonin.

Source : <http://goo.gl/9zqSWN>

**Strasbourg Viol et agressions sexuelles aggravés**

## **Le psychiatre mosellan écroué**

**Le psychiatre mosellan mis en examen en janvier pour agression sexuelle sur une adolescente de 17 ans a été placé en détention provisoire hier. Quatre de ses jeunes patientes ont révélé qu'elles avaient aussi été abusées par le praticien de 64 ans.**

Depuis sa mise en examen en début d'année, le Dr Alain Pidolle était sous le coup d'un contrôle judiciaire strict. Il lui était notamment interdit d'entrer en contact avec les patients du centre médico-social Mathilde-Salomon de Phalsbourg, dont il était membre fondateur et chef de service, et du CHU de Lorquin (Moselle) où il exerçait également.

Le psychiatre mosellan avait été dénoncé par une jeune femme de 17 ans soignée à Phalsbourg pour des troubles anorexiques. L'adolescente avait indiqué aux enquêteurs que le médecin l'avait invitée à son domicile strasbourgeois le 8 décembre dernier afin qu'elle y fasse le ménage. Après lui avoir servi du champagne, le psychiatre se serait allongé auprès d'elle, l'aurait embrassée et lui aurait imposé des attouchements.

Devant les fonctionnaires de la brigade des mineurs de la sûreté départementale (SD) du Bas-Rhin puis face à la juge d'instruction Marjolaine Poinard, le sexagénaire avait nié catégoriquement toute agression sexuelle (DNA du 31/01).

### **D'aucuns avaient indiqué qu'il était coutumier de pratiques contraires à la déontologie médicale**

A l'occasion de leurs investigations sur ces premiers faits, les policiers avaient pu recueillir des éléments confondants dans l'entourage professionnel du psychiatre. D'aucuns avaient indiqué qu'il était coutumier de certaines pratiques contraires à la déontologie médicale. Les suites de l'enquête ont confirmé ces accusations.

Quatre jeunes femmes ont déclaré aux enquêteurs qu'elles avaient été victimes d'attouchements sexuels de la part du Dr Pidolle, qu'elles avaient toutes côtoyé durant leurs séjours au centre Mathilde-Salomon. L'une d'elles affirme qu'elle a aussi été violée. A la différence de la plaignante initiale, les quatre jeunes femmes étaient toutes majeures au moment des faits, dont les premiers remonteraient à septembre 2011.

Certaines jeunes femmes seraient allées dîner au restaurant avec le médecin. Une au moins l'aurait accompagné à l'hôtel. L'une des jeunes femmes aurait par ailleurs été conviée par le praticien dans son appartement strasbourgeois. Le thérapeute aurait demandé à l'une de ses patientes d'acheter

des sextoys. A une jeune femme abusée dans son enfance, il aurait fait visionner des séquences d'un film pornographique.

Alain Pidolle a une nouvelle fois été placé en garde à vue mardi dans les locaux de la sûreté départementale. Comme il l'avait fait en janvier, il a contesté en bloc l'ensemble des charges pesant contre lui. Conduit hier matin dans le cabinet de la juge Poinsard, il a été mis en examen pour viol et agressions sexuelles aggravés du fait de sa qualité de médecin et de la vulnérabilité des victimes.

Cette fois, le sexagénaire, défendu par Me Renaud Bettcher, a été placé sous mandat de dépôt par le juge des libertés et de la détention, conformément aux réquisitions du parquet. Il est écroué depuis hier après-midi à la maison d'arrêt de Strasbourg.

